



Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
IDPSP - Institut du Droit Public et de la Science Politique

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Université de Rennes 1

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022**  
VAGUE B



Pour le Hcéres<sup>1</sup>:

M. Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup>:

M. Michel Verpeaux, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

**Nom de l'unité :**

Institut du droit public et de la science politique

**Acronyme de l'unité :**

IDPSP

**Label et N° actuels :**

4640

**ID RNSR :**

201220088M

**Type de demande :**

Renouvellement à l'identique

**Nom du directeur (2020-2021) :**

M. Guillaume Le Floch

**Nom du porteur de projet (2021-2025) :**

M. Guillaume Le Floch

**Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet : 1**

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :**

M. Michel Verpeaux, Université Panthéon Sorbonne

**Experts :**

Mme Virginie Donier, Université de Toulon  
M. Pierre Esplugas-Labatut, Université Toulouse 1 Capitole  
Mme Laetitia Janicot, Cergy Paris Université

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Pauline Türk

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Sébastien Le Picard

# INTRODUCTION

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut du droit public et de la science politique est le fruit de la fusion intervenue en 2011 entre le Laboratoire d'étude du droit public (LEDP) et le Centre d'études et de recherches autour de la démocratie (CERAD). Le professeur Jean-Éric Gicquel a été le premier directeur de l'IDPSP. Le professeur Guillaume Le Floch lui a succédé en 2017.

L'IDPSP se situe au sein de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes 1. Son adresse est le 9 rue Jean Macé – CS 54203, 35042 Rennes Cedex. Il se situe au cinquième étage de la Faculté de droit et de science politique.

## ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

L'IDPSP s'insère dans la politique de l'Université de Rennes 1 et de la Faculté de droit et de science politique, plus précisément au sein du pôle Droit-Economie-Gestion-Science Politique-Philosophie (DEGSPP) de l'UR1.

L'IDPSP collabore avec les autres centres de recherche de la Faculté, notamment IODE (UMR-CNRS) et ARENES (UMR-CNRS).

L'IDPSP collabore avec différents partenaires dans le cadre de l'organisation de ses manifestations scientifiques : l'Université de Rennes 1, mais aussi Rennes Métropole et, de manière moins fréquente, la région Bretagne.

## NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Urbanisme, aménagement et environnement  
Droits et libertés fondamentaux  
Santé et Responsabilité  
Mutations de l'État et théories de la démocratie

## DIRECTION DE L'UNITÉ

M. Guillaume Le Floch

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Personnels en activité	Nombre au 01/06/2020	Nombre au 01/01/2022
Professeurs et assimilés	11	8
Maîtres de conférences et assimilés	13	12
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC	1	1
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>25</b>	<b>21</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	3	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	41	

Autres personnels non titulaires		
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>44</b>	
<b>Total personnels</b>	<b>66</b>	<b>21</b>

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'institut de Droit public et de la science politique (IDPSP) de l'Université Rennes I est un laboratoire actif.

Ses publications collectives, ainsi que celles de ses membres à titre individuel, sont nombreuses et bénéficient d'un rayonnement certain. Ce laboratoire comprend des chercheurs de renommée clairement identifiés. Les travaux sont nombreux et de grande qualité. Les membres de l'unité sont les auteurs de Chroniques dans des revues de référence et/ou les auteurs de manuels qui font autorité dans leur domaine de spécialité. Dans les domaines du droit constitutionnel et de la science politique, des colloques prestigieux sur des sujets aussi fédérateurs que la révision constitutionnelle, les partis politiques ou la démocratie ont été organisés, et les actes publiés.

Par ailleurs, les membres de l'IDPSP sont intégrés dans différents réseaux et sociétés savantes. Ainsi, le droit de la santé, l'un des axes de l'Unité, est particulièrement propice aux recherches en réseau avec des partenaires issus de milieux non académiques que sont des avocats et des directeurs d'hôpitaux. Par exemple, en 2021-2022, le projet de recherche sur la transplantation de l'utérus, conduit par le CHU de Rennes associe l'IDPSP autour des questions juridiques et d'éthique. De même, l'axe « Urbanisme, Aménagement, Environnement » participe au GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et de droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) et également au GIS de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes, qui fédère treize laboratoires.

Les chercheurs semblent évoluer dans une ambiance fluide propice à porter des projets en commun et la transformation des axes en thèmes est de nature à encourager cette fluidité et à éviter le cloisonnement des enseignants-chercheurs mais aussi des doctorants. Une réorganisation des thèmes de recherche devrait favoriser de nouvelles synergies entre les disciplines représentées au sein de l'IDPSP. Le changement de l'axe « Droits et libertés fondamentaux » en un thème centré sur les « différends publics » peut être l'occasion d'orienter les activités, en dehors des projets de recherches des membres, vers les milieux professionnels que ce soit celui des juridictions ou celui des professions para-judiciaires. Dans le cadre des nouveaux thèmes, l'absence d'affiliation de chaque membre à un thème précis est de nature à favoriser les projets collectifs, comme le montre l'étude sur la Covid, dont les participants ont loué le caractère pluridisciplinaire.

Dans cette perspective, l'IDPSP mériterait d'être valorisé par un renforcement de ses moyens. Cela est vrai d'un point de vue financier avec une dotation qui a baissé par rapport à la précédente évaluation et qui n'est aujourd'hui pas exagérément élevée pour 66 personnes en activité.

Cela est vrai encore du point de vue des ressources humaines, aussi bien au plan administratif (une seule personne en charge de la gestion, partagée avec un autre laboratoire) que du nombre d'ATER (deux postes et demi), de Maîtres de conférences HDR (trois) et de professeurs. Un renforcement de l'effectif des enseignants-chercheurs est nécessaire pour encadrer les nombreux doctorants. De même, l'IDPSP pourra mener son projet scientifique plus efficacement si les départs en retraite de professeurs dans les champs du droit constitutionnel, de la science politique et aussi du droit de la santé, sont remplacés. S'agissant du renforcement des moyens, l'obtention d'un contrat de recherche constitue un objectif prioritaire pour l'unité (le seul qui avait été obtenu n'a pas pu bénéficier à l'Unité du fait de la mutation du porteur du projet). L'IDPSP peut compter sur le soutien financier de différents partenaires dans le cadre de l'organisation de ses manifestations scientifiques : l'Université de Rennes I, mais aussi Rennes Métropole et, de manière moins fréquente, la région Bretagne.

L'identité du laboratoire pourrait être renforcée par une implication plus forte de l'ensemble des chercheurs, au côté de la direction. Sans doute, une structure du type Conseil de laboratoire pourrait favoriser une plus grande collégialité au sein de l'IDPSP.

Pour l'avenir, l'Unité peut aussi être encouragée à mettre l'accent sur la dimension internationale, riche de perspectives (en prolongement des liens tissés avec l'université de Beyrouth (Liban), de La Corogne (Espagne) et del Sannio (Italie)). Le projet de recherche sur l'OMS pourrait être l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur. Les axes « Urbanisme, aménagement et environnement », et « Santé et responsabilité » doivent être soutenus et renforcés. Ce laboratoire dispose donc d'un important potentiel qui ne demande qu'à fructifier.

## EVALUATION DE L'UNITÉ

**Nb : Cette partie du rapport est confidentielle. Elle n'est diffusée qu'aux tutelles et aux membres de l'unité.**

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le précédent comité d'expert avait préconisé, pour pouvoir trouver de nouveaux moyens de financement propre, le renforcement de l'accompagnement administratif « dans l'idéal, un ingénieur d'étude », ou au moins la mobilisation au service de l'équipe de la cellule recherche de l'université pour aider les équipes à monter des projets.

Cette recommandation n'était pas vraiment dirigée vers l'unité, mais plutôt vers les tutelles. Elle n'a pas été suivie d'effet concernant le personnel administratif dédié. Reste à voir les effets de la restructuration en cours du pôle Droit-Economie-Gestion-Science Politique-Philosophie, qui permettra peut-être de répondre à cette préoccupation.

Egalement, pour donner suite aux recommandations, des tentatives ont été initiées pour obtenir des contrats de recherche. Elles ont toutes échouées (notamment défis scientifiques, Mission Droit et Justice, Conseil constitutionnel, Agence française de la biodiversité) à l'exception d'une seule sur la protection en France des réfugiés de guerre.

### APPROPRIATION DES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET DES OUTILS D'ANIMATION DU/DES CHAMP(S) DE RECHERCHE

Pôle Droit-Economie-Gestion-Science Politique-Philosophie en cours de construction.

### CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE

*a) Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique*

#### **Points forts et possibilités liées au contexte**

Les quatre axes composant l'unité sont placés sous la responsabilité de chercheurs reconnus qui sont souvent président d'associations spécialisées dans ces domaines de compétences.

Dans certains cas, les membres d'un axe (cf. droit de la santé) sont les auteurs de Chroniques dans des revues de référence.

Individuellement les travaux produits sont nombreux et de grande qualité.

La production scientifique des membres de l'IDPSP est abondante, diversifiée. Plusieurs membres de l'Unité sont les auteurs de manuels qui font autorité dans leur domaine de spécialité. Les membres de l'IDPSP écrivent dans les revues les plus reconnues du droit public et de la science politique. Ils sont les auteurs de nombreuses chroniques (souvent collectives) et publient dans des encyclopédies et dictionnaires permanents. Outre des articles de fond, un certain nombre de publications sont liées à l'actualité juridique et témoignent d'une certaine réactivité aux évolutions du droit public et de la science politique.

Cette richesse se vérifie sur un plan individuel mais aussi sur le plan collectif. Le nombre de projets collectifs, dans les domaines du droit administratif et du droit international est remarquable et les sujets traités sont d'un intérêt incontestable.

Dans les domaines du droit constitutionnel et de la science politique, le comité d'experts souligne l'organisation -ainsi que la publication des actes qui en sont issus- de colloques prestigieux sur des sujets aussi fédérateurs que la révision constitutionnelle, les partis politiques ou la démocratie. Il est à noter que la fusion des deux anciens centres au sein de l'IDPSP n'a pas affecté les bonnes relations entre les politistes et les juristes. Parmi les réalisations, on souligne par exemple la parution de l'ouvrage collectif sur « La performance en droit public et science politique » et plusieurs colloques et congrès de sociétés savantes ont été organisés par l'Institut (« Les méthodes en droit administratif », colloque annuel de l'AFDA en 2017, « Les 10 ans de la révision constitutionnelle de 2008 », colloque de l'AFDC en 2018 ; « Santé et droit international », colloque annuel de la SFDI en 2018, « Terrorisme et droit de la santé », colloque annuel de l'AFDS en 2018).

## Points faibles et risques liés au contexte

L'axe « Urbanisme, aménagement et environnement », sans doute du fait du nombre de chercheurs spécialisés moindre pour cet axe que pour les autres et du contexte sanitaire de ces deux dernières années, connaît une activité un peu moins développée.

L'axe « Santé et responsabilité » fait apparaître un nombre insuffisant de membres qui peuvent y être rattachés, seul le recrutement récent d'un MCF étant venu renforcer ce pôle.

Le comité observe qu'il existe un certain décalage, peut-être dû aux conditions actuelles et à des problèmes de financement, entre la tenue de certains colloques et la publication des actes, qui peut être préjudiciable à la valorisation de la recherche collective. Ce constat a pu être opéré pour plusieurs des disciplines couvertes par les axes ou thèmes de l'Unité.

Le comité d'experts regrette que l'IDPSP n'ait pas pu obtenir un contrat de recherche (le seul qui avait été obtenu n'a pas pu bénéficier à l'Unité du fait de la mutation du porteur du projet). L'obtention d'un contrat de recherche est présentée comme la priorité des prochaines années. La question est de savoir si toutes les conditions sont réunies pour réaliser cet objectif.

### Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité

L'IDPSP bénéficie d'un rayonnement incontestable grâce à des chercheurs reconnus.  
La production scientifique est abondante et diversifiée.  
Certains axes sont en plein développement, d'autres moins.

### *b) Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé*

## Points forts et possibilités liées au contexte

Les liens des membres de l'IDPSP avec des réseaux et des sociétés savantes, l'implication de plusieurs d'entre eux dans des fonctions de responsabilité, contribuent à la notoriété et au rayonnement du Laboratoire, toutes disciplines confondues.

La présence à Rennes de l'École des Hautes études en santé publique (EHESP) est un facteur important d'implication et d'intégration entre cette structure et l'Unité observée. C'est ainsi que le Master 2 Droit Santé Ethique est co-habilité avec cette École. Les liens avec le CHU de Rennes, également, illustrent la valeur ajoutée des recherches juridiques dans des domaines où les disciplines dites de « science dure » dominent.

Le droit de la santé, l'un des axes de l'Unité, est particulièrement propice aux recherches en réseau avec des milieux non académiques que sont des avocats et des directeurs d'hôpitaux. Les manifestations organisées par l'axe Santé et responsabilité ont permis d'y associer des médecins et des avocats. Le projet de recherche sur la transplantation de l'utérus, conduit par le CHU de Rennes va associer l'IDPSP en 2021-2022 autour des questions juridiques et d'éthique.

L'axe « Urbanisme, Aménagement, Environnement » participe ainsi au GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et de droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) et également au GIS de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes qui fédère treize laboratoires. Cet axe se caractérise aussi, du fait de son thème d'activité et de son champ de recherche, par de nombreux liens avec des acteurs locaux exerçant dans des métiers et des domaines très divers.

## Points faibles et risques liés au contexte

Concernant l'axe pluridisciplinaire « Droits et libertés fondamentaux », les relations avec le monde non académique sont plus délicates à identifier. Le changement de thème annoncé peut être l'occasion de nouer des liens plus étroits.

## Appréciation sur les interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

L'IDPSP est impliqué dans de nombreux réseaux de recherche.

L'institut valorise les partenariats avec différents acteurs rennais, notamment dans le domaine de la santé et de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les relations avec le barreau de Rennes, le tribunal administratif de Rennes et la Cour administrative d'appel de Nantes doivent être encouragées.

### *c) Implication dans la formation par la recherche*

#### **Points forts et possibilités liées au contexte**

Le comité d'experts souligne le nombre important de doctorants (soit 41).

Vingt-cinq thèses ont été soutenues lors de la période considérée, qui se répartissent en 17 pour l'axe Droits de l'homme et libertés fondamentales, 5 pour l'axe Santé et responsabilité et 3 pour celui Mutations de l'État. Le droit international attire les doctorants, au sein de l'IDPSP. La liste actualisée chaque année des thèses soutenues est un document précieux et peut servir aussi de signal encourageant pour les futurs chercheurs.

Les jeunes chercheurs disposent de moyens matériels, en termes de locaux et de documentation.

Un financement, certes modeste (200 euros) est accordé à chaque doctorant pour l'aide à la mobilité.

Sur le plan scientifique, les doctorants sont fortement incités à participer aux différents colloques organisés par l'Unité mais aussi à contribuer aux publications collectives.

Les initiatives des doctorants pour organiser eux-mêmes des manifestations scientifiques sont encouragées.

Des conférences sont organisées sur l'accès aux carrières des enseignants-chercheurs, ce qui peut être aussi une des missions de l'École doctorale. C'est aussi en partenariat avec cette École que des comités de suivi ont été mis en place pour les doctorants.

Concernant les M2 adossés à l'Unité, le comité d'experts souligne l'intérêt de la co-habilitation du M2 Droit Santé Ethique, avec l'EHESP, ainsi que du M2 Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement » ouvert en 2007, sans oublier les master droit public général et « Conseil et contentieux des personnes publiques ».

Les doctorants ont manifesté un attachement certain à leur Unité et même un grand enthousiasme.

#### **Points faibles et risques liés au contexte**

Le nombre de thèses en droit de la santé (deux étudiants sont inscrits en thèse en 2021) illustre la relative faiblesse du nombre de membres de l'unité impliqués en droit de la santé.

Il est vrai que le droit de la santé est un droit à la fois interdisciplinaire (droit public et droit privé pour s'en tenir aux seules disciplines juridiques) et assez professionnalisé.

L'implication des étudiants du Master 2 précité Droit Santé Ethique aux travaux de recherche autour de ce thème n'apparaît pas assez dans le Dossier.

De même, le faible nombre de doctorants dans l'axe Urbanisme et Aménagement peut être noté, alors même que cet axe est articulé avec un M2 Droit de l'urbanisme et de l'aménagement créé en 2007.

Le comité s'étonne du très faible de doctorants dans le champ spécifique du droit constitutionnel, alors même que le laboratoire intègre des spécialistes particulièrement reconnus de la matière.

Si les doctorants apprécient d'être associés aux travaux et projets collectifs, notamment à l'occasion de colloques, cette participation est souvent la conséquence de liens qu'ils ont pu nouer avec leur directeur de recherche. Leur association aux projets collectifs peut encore être renforcée, même s'il est aussi souhaitable que des initiatives viennent des doctorants eux-mêmes.



## Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Les doctorants sont en nombre satisfaisant à l'IDPSP, même s'ils sont répartis très inégalement entre les disciplines. Le nombre de thèses soutenues (25 sur la période évaluée) est un témoignage indiscutable de la vitalité du Laboratoire.

Ils sont accompagnés et soutenus, sur le plan matériel et scientifique.

Leur association à la recherche collective au sein de l'unité doit être poursuivie et renforcée.

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts observe que la fusion opérée en 2011 entre le Laboratoire d'étude du droit public et le Centre de recherches autour de la démocratie a produit des effets positifs et que le mariage semble avoir bien pris, en dehors des raisons pédagogiques et matérielles que l'on peut comprendre.

La fusion ne présente pas de caractère artificiel. Alors même que l'axe « Mutations de l'État et théorie de la démocratie » peut apparaître comme un héritier de l'ancien CERAD, des manifestations scientifiques régulières intègrent les dimensions constitutionnelles et les dimensions politistes. Des membres de l'IDPSP participent d'ailleurs aux activités des deux axes et futurs thèmes.

Un organigramme clair permet d'appréhender facilement l'organisation et la structuration de l'Unité. Il fait apparaître néanmoins la faiblesse des moyens administratifs (cf. *infra*).

La succession des responsables en 2017 ne semble pas avoir posé de difficultés particulières et l'alternance des compétences scientifiques est de bon augure pour une Unité qui rassemble des chercheurs de différents horizons.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'un des problèmes rencontrés est celui des recrutements et du renouvellement des enseignants-chercheurs, de fait de mutations, ou de départs programmés à la retraite. Quatre postes ont été « perdus » en très peu de temps.

La baisse de la dotation, l'IDPSP ayant perdu environ 6000 euros entre 2015 et 2021, du fait de la crise budgétaire qui affecté l'Université Rennes-1, ne facilite pas le fonctionnement du centre.

La faiblesse des moyens humains se vérifie aussi en ce qui concerne l'encadrement administratif. Une seule personne, contractuelle à durée indéterminée, assure l'ensemble des tâches nécessaires à la vie de l'Unité, ce qui est fort peu d'autant que cette personne gère aussi les soutenances de thèse qui sont nombreuses à Rennes 1 et qu'elle a été longtemps affectée aussi au secrétariat de trois Master. Cette situation a pris fin en mars 2021 mais la personne assure désormais aussi la gestion du Centre de droit des affaires. Seule la gestion du site Internet, assurée à titre bénévole par une autre personne, échappe à cette multitude de tâches. Si cette situation est fréquente dans beaucoup d'universités, elle n'en est pas moins à déplorer. Le recours à des stagiaires qui sont des étudiants de M2 constitue une sorte de pis-aller.

S'agissant des locaux mis à la disposition des membres du Centre, ils se limitent, en dehors de bureaux partagés entre deux ou trois enseignants-chercheurs, à une seule salle attribuée aux doctorants qui disposent de six postes informatiques. Il n'existe aucune salle de réunion, en dehors de la salle des conseils de la faculté. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la vie collective de l'IDPSP.

Enfin, du point de vue de l'animation de la vie collective du laboratoire, au-delà du pilotage scientifique assuré par la direction, il n'existe pas de conseil de laboratoire. Si le rôle et l'implication du directeur constituent des motifs de satisfaction loués par tous, notamment dans des conditions financières difficiles, et si l'entente entre les personnes est fluide, celui-ci est parfois isolé. L'existence d'une ou deux assemblées générales par an peut apparaître insuffisante dans cette perspective. Le principe d'un conseil de laboratoire, dont la création avait été suggérée, n'a pas rencontré, à ce stade, une véritable adhésion.

### Appréciation sur l'organisation et la vie du laboratoire

10 ans plus tard, la fusion des équipes LEDP et CERAD semble avoir bien pris.

La succession à la direction de l'IDPSP en 2017 a été également bien gérée.

La question des moyens humains, après une période de crise financière à Rennes, reste posée, qu'il s'agisse de l'appui administratif ou du renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs.

La vie collective du laboratoire pourrait être renforcée, favorisant l'implication de tous. Par exemple, la tenue d'un conseil de laboratoire pourrait être envisagée.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le passage des axes aux nouveaux thèmes est lisible : entre la nomenclature en cours et celle du prochain contrat, l'axe 2 a changé de dénomination en vue d'une orientation plus précise mais aussi plus spécialisée. L'axe 2 « Droits de l'homme et libertés fondamentales », intitulé qui peut ressembler à un titre de manuel, devient « Approches juridictionnelles et non juridictionnelles des différends publics », ce qui peut permettre de regrouper des chercheurs en droit interne mais aussi en droit international.

Ainsi, si le comité d'experts pouvait craindre que la transformation des « axes » en « thèmes » ne soit qu'un habillage de l'ancien par du neuf. Il n'en est rien : la répartition de la recherche en thèmes présente l'avantage d'éviter le rattachement de chaque enseignant-chercheur à l'un de ces thèmes.

L'implantation et l'implication de l'Unité dans le domaine de la santé, compte tenu des conditions locales constituent des atouts majeurs qui ne peuvent pas être dupliqués dans d'autres universités. Le rayonnement est certain et la pluridisciplinarité repose sur des liens solides et réels.

### Points faibles et risques liés au contexte

La valorisation de la recherche dans le domaine du droit de la santé pourrait être renforcée en direction des étudiants et des doctorants, afin de développer les études dans ce domaine, par exemple sous la forme de sujets de thèse.

Le Comité observe que peu de projets annoncés sont susceptibles de concerner le droit constitutionnel. Le rayonnement de ce thème repose sur un nombre peut-être insuffisant de personnes, alors même que ces dernières bénéficient d'un prestige et d'une notoriété indiscutables. Les passerelles vers la discipline, dans les M2 adossés à l'IDPSP, peuvent être renforcées.

Le nouvel axe « Approches juridictionnelles et non juridictionnelles des différends publics » pourrait être de nature à attirer moins de chercheurs, s'ils sont moins intéressés par la dimension contentieuse que cet intitulé peut impliquer.

### Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans

L'IDPSP a fait un travail utile de réorganisation de ses axes de recherche et de réflexion notamment sur l'axe 2, L'investissement de l'unité dans le domaine de la santé apparaît, pour l'avenir, comme un enjeu majeur. Le droit constitutionnel doit continuer à rayonner, grâce aux enseignants-chercheurs de premier plan qui en sont membres, et aux jeunes chercheurs qui les ont rejoints, grâce, aussi, à une synergie avec les politistes. Le thème nouveau proposé, autour du règlement des différends, devra, lui aussi, être pleinement investi par les membres de l'unité.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *a) Recommandations concernant les produits et activités de la recherche*

Alors que la faculté de droit de Rennes a connu des spécialistes plus qu'éminents de cette discipline et qu'elle en abrite encore d'autres, il pourrait être suggéré de ne pas abandonner la thématique du droit des collectivités territoriales.

Le changement de l'axe « Droits et libertés fondamentaux » en un thème centré sur les « différends publics » doit être l'occasion d'orienter les activités, en dehors des projets de recherches des membres, vers les milieux professionnels que ce soit celui des juridictions ou celui des professions para-judiciaires.

Pour les actes de colloque, la publication par des éditeurs non locaux pourrait être un facteur supplémentaire de visibilité.

L'axe santé et la science politique méritent d'être soutenus et de garder dans l'avenir de la visibilité, grâce à des recrutements. Car un départ à la retraite et un départ à la mutation n'ont pas été compensés en science politique et en droit de la santé, tandis que plusieurs départs à la retraite sont attendus et qu'il sera impératif que ces postes ne soient ni gelés ni perdus.

La question des financements des doctorants, et de la diversité des financements possibles, y compris CIFRE, doit être attentivement suivie.

### *b) Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité*

Pour éviter l'isolement de la direction, un conseil de laboratoire pourrait être utilement réuni, y compris en y associant un délégué des doctorants, pour renforcer les synergies entre les membres et entre les thèmes de recherche. Cette évolution pourrait contribuer à créer une dynamique plus collective.

Dans le cadre des nouveaux thèmes, l'absence d'affiliation de chaque membre à un thème précis doit être de nature à favoriser les projets collectifs, comme le montre l'étude sur la Covid, dont les participants ont loué le caractère pluridisciplinaire.

Compte tenu de l'évolution à court et moyen terme des carrières universitaires et de l'entrée dans celles-ci, il pourrait être souhaitable que le laboratoire envisage des modalités nouvelles de sensibilisation, d'information et de formation.

Il en est de même s'agissant de l'incitation à déposer des candidatures HDR.

### *c) Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans*

L'obtention d'un contrat de recherche constitue un objectif qualifié par l'IDPSP de prioritaire. Le comité d'experts ne peut qu'y encourager l'unité. La recherche transversale ou pluridisciplinaire peut constituer un argument ou un levier puissant. Il reste à déterminer quel pourrait être l'objet le plus fédérateur et, par voie de conséquence, quel est l'axe qui pourrait en être le porteur.

La place de la dimension internationale constitue une interrogation pour le comité d'experts, concernant les années à venir. L'Unité peut être encouragée à mettre l'accent sur cette dimension riche de perspectives. Le projet de recherche sur l'OMS, qui a été évoqué, pourrait être l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur.

Une politique éditoriale sur plusieurs années pourrait être envisagée afin de planifier les publications, de faciliter leur financement et de contribuer à une image fédératrice du Laboratoire.

La production de travaux inter-ou pluri-disciplinaires permettant d'associer plusieurs des axes /thèmes pourrait être développée, sur le modèle de l'étude sur la covid, afin de donner une visibilité globale au Laboratoire. Le comité encourage l'unité à renouveler ce genre de projet : il souligne le souhait, apparemment unanimement partagé, que d'autres recherches ou projets de même ampleur et illustrant la même transversalité, puissent être conduits dans un avenir proche.

De manière plus générale, sans doute serait-il souhaitable, malgré la division en quatre thèmes, qu'une transversalité accentuée évite un cloisonnement, notamment en direction des axes peut-être moins bien dotés.

L'idée d'une recherche sur l'objectif constitutionnel de protection de la santé est ainsi suggérée par le Comité.

De même, un projet sur l'aléa, qui est une notion qui pourrait recevoir un traitement pluridisciplinaire, a été mentionné lors des rencontres entre le Comité et les membres de l'Unité.

Il serait utile de s'interroger sur les incidences de la création, envisagée à ce stade, d'un Institut du service public, qui intéressera directement l'EHESP, sur les relations avec le monde universitaire, sur l>IDPSP et sur son axe Santé et responsabilité.

#### *d) Recommandations concernant l'implication de l'unité dans le ou les champs de recherche de l'établissement*

Les recommandations qui précèdent apparaissent d'autant plus nécessaires du fait de la politique de l'Université consistant à développer des Pôles, dont l'un est centré sur le Droit-Economie-Gestion-Science politique-Philosophie qui regroupe ainsi six unités, dont l>IDPSP.

Ces Pôles sont non seulement destinés à favoriser des rapprochements entre disciplines susceptibles d'être proches mais aussi de faire émerger des thématiques d'excellence, dont la concrétisation mérite d'être précisée.

Ils peuvent être conduits à favoriser une priorisation des contrats doctoraux susceptibles de correspondre aux thèmes de recherche élaborés au niveau des pôles.

À terme, une meilleure articulation entre les activités des centres de recherche, et particulièrement de l>IDPSP et de ces Pôles pourrait être nécessaire, par exemple s'agissant des réponses aux appels à projet.

## DÉROULEMENT DE LA VISITE

### DATE DE LA VISITE

**Début :** 19 mai 2021 à 09h00

**Fin :** 19 mai 2021 à 17h00

### VISITE RÉALISÉE : EN DISTANCIEL

**Institution :** IDPSP - Institut du droit public et de la science politique Rennes

#### Ordre du jour :

09h00-09h30 : Réunion du comité à huis clos (préparation de la journée)

09h30-10h00 : Réunion du comité avec la direction de l'Unité (M. Guillaume Le Floch)

10h00-10h30 : Réunion du comité à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche

10h30-11h30 : Réunion plénière ouverte à tous les membres du laboratoire (rapide présentation du bilan et du projet/ réponses aux questions adressées en amont de la visite par le comité/ discussion avec les membres du comité).

11h30-12h15 : Réunion du comité à huis clos avec les doctorants (et éventuellement jeunes docteurs) de l'unité.

Pause-déjeuner

13h30-14h00 : Echange à huis clos entre les experts du comité

14h00-14h30 : Entretien avec les tutelles : M. Sébastien Le Picard -VP projets européens délégué à la Recherche, Mme Marion Del Sol et M. Yvon Rocaboy en charge de l'animation du pôle Droit-Economie-Gestion-Science Politique-Philosophie (DEGSPP) de l'UR1.

14h30-15h30 : Réunion du comité à huis clos avec les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'unité (sans la direction).

15h30-16h00 : Réunion finale du comité avec la direction de l'unité

16h00-17h00 : Réunion du comité à huis clos (préparation du rapport).

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



**PRESIDENCE**

**David ALIS**  
Président

Rennes, le 16.09.2021

**Monsieur Pierre Glaudes**

Directeur du département évaluation des entités de recherche  
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)  
20, rue Vivienne  
75002 PARIS

**Objet :** Observations rapport d'évaluation  
DER-PUR220021457 - IDPSP 0350936C

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'évaluation Hcéres concernant l'unité «Institut du droit public et de la science politique - IDPSP».

A la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-jointe, la réponse faite par le directeur de l'unité tant sur les aspects scientifiques que sur les appréciations générales concernant le bilan et le projet du laboratoire.

Nous nous réjouissons de la reconnaissance par le Comité de la qualité des travaux produits par l'unité et la reconnaissance au plus haut niveau de certains de ses membres. Nous apprécions aussi la capacité de travail en collectif et réseau des membres d'IDPSP notamment sur des champs inter et pluridisciplinaires comme l'est celui de la santé par exemple. C'est une approche que l'université appelle de ses vœux et soutien par la création de ses pôles de recherche. Les axes de recherche d'IDPSP (santé et urbanisme notamment) lui permettent aussi de tisser des liens solides avec le milieu socio-économique, liens que nous souhaitons renforcer pour tous les acteurs de l'établissement avec l'enjeu des relations entre Science et Société que nous promovons également. Enfin, nous nous félicitons du retour très positif des doctorantes et doctorants sur les conditions de travail qui leur sont proposées par le laboratoire et leurs encadrants, nous y portons une attention toute particulière.

L'université de Rennes 1 tient à remercier les membres du comité de visite Hcéres pour la qualité de leur rapport. Elle sera attentive à ce que les recommandations formulées par le comité de visite soient prises en compte. Notamment, nous continuerons d'accompagner l'unité IDPSP pour la recherche de contrats de recherche, pour l'aider à développer sa politique internationale et pour renforcer encore sa production de travaux inter- ou pluridisciplinaires. La co-construction des Pôles de Recherche avec tous les laboratoires de notre établissement permettra de répondre à plusieurs de ses objectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

2, RUE DU THABOR  
CS 46510  
35065 RENNES CEDEX  
www.univ-rennes1.fr

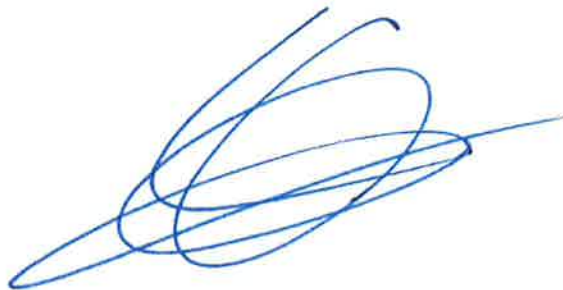
TÉL. 33 (0)2 23 23 35 35  
dri@univ-rennes1.fr  
www.univ-rennes1.fr

I.D.P.S.P.

INSTITUT DU DROIT PUBLIC  
ET DE LA SCIENCE POLITIQUE

Volet d'observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Afin d'augmenter la visibilité de la publication des actes de colloque, le comité d'évaluation HCERES suggère de recourir plus fréquemment à des éditeurs non locaux (p. 11). L'IDPSP en a bien conscience et, en pratique, la grande majorité des actes de colloque ont été publiés dans des revues de renom (*RFDC, RDSS, RTDE, JCP A, Jus Politicum*) ou par des éditeurs parisiens (Dalloz, Pedone, Berger Levrault, Mare et Martin). Les Presses universitaires de Rennes n'ont publié que deux colloques sur la période considérée (*La performance en droit public et en science politique* et *Le rôle des tiers dans la procédure administrative contentieuse*).

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)